

Judo Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de l'Association sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

Étant donné le report de la Finale de 2021 vers 2022 et de 2022 à 2023, la catégorie sélectionnée sera exceptionnellement **U18 avec les années 2006-2007-2008 (inclusivement)**. Un athlète né en **2009** pourrait participer seulement s'il détient une identification à titre d'athlète précoce. Ce choix a été fait afin de permettre à tous les groupes d'âges d'avoir la chance de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec. Un retour à la catégorie U16 est prévu pour la Finale de Sherbrooke en 2024.

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE EN 2022-2023</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
<b>U18 (incluant la 2<sup>e</sup> année U16)</b> -48, -52, -57, -63, -70 et +70 kg	<b>01/01/06 au 31/12/08</b>	Féminin	Shiaï (Combat)
<b>U18 (incluant la 2<sup>e</sup> année U16)</b> -46, -50, -55, -60, -66, -73, -81, -90 et +90 kg	<b>01/01/06 au 31/12/08</b>	Masculin	Shiaï (Combat)
<b>U16 (1<sup>ière</sup> année)</b>	<b>01/01/09 au 31/12/09</b>	Féminin	Shiaï (Combat)
<b>U16 (1<sup>ière</sup> année)</b>	<b>01/01/09 au 31/12/09</b>	Masculin	Shiaï (Combat)
<b>U14</b>	<b>01/01/10 au 31/12/11</b>	Féminin	Shiaï (Combat)
<b>U14</b>	<b>01/01/10 au 31/12/11</b>	Masculin	Shiaï (Combat)

**N.B. : U signifie moins de**

**\* Voir la note en B) composition de l'équipe représentant la région.**

**Pour être sélectionné pour participer à la Finale des Jeux du Québec, un athlète doit être ceinture verte ou plus AVANT la finale régionale.**

**La référence pour le calcul de l'âge est le 31 décembre 2023 pour la finale régionale 2022-2023.**

### **B) AFFILIATION**

Doit être affilié selon le tarif en vigueur avant la tenue du tournoi.

## II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2023

### A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
<b>U18</b> -46, -50, -55, -60, -66, -73, -81, -90 et +90 kg	01/01/2006 au 31/12/2008 et 01/01/09 au 31/12/09*	Masculin	<b>Individuelle</b> : Shiaï Vert, bleu, marron et noir
<b>U18</b> -48, -52, -57,-63,-70 et +70 kg	01/01/2006 au 31/12/2008 et 01/01/09 au 31/12/09*	Féminin	<b>Individuelle</b> : Shiaï Vert, bleu, marron et noir
<b>U18</b> -50, -55, -60, -66, -73, 81 et +81 kg	01/01/2006 au 31/12/2008 et 01/01/09 au 31/12/09*	Masculin	<b>Individuelle</b> : Équipe Vert, bleu, marron et noir
<b>U18</b> -48, -52, -57, -63, +63 kg	01/01/2006 au 31/12/2008 et 01/01/09 au 31/12/09*	Féminin	<b>Individuelle</b> : Équipe Vert, bleu, marron et noir

**N.B. :** Sont admissibles à la Finale provinciale, uniquement les ceintures vertes, bleues, marrons et noires AVANT la finale régionale.

\* Voir la note en B) composition de l'équipe représentant la région.

### B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

**Athlètes**      **Maximum:**      15 athlètes (9 masculins et 6 féminins)  
2 athlètes par catégorie

**Minimum :**      1 athlète

#### **Entraîneurs-Accompagnateurs**

Entraîneur : 1 obligatoire, 2 maximums

Accompagnateur : 1 maximum (s'il y a seulement 1 entraîneur)

Il doit y avoir un homme s'il y a des garçons, et une femme s'il y a des filles.

**Chaque équipe doit être accompagnée d'au moins 1 entraîneur qui répond aux exigences du PNCE (voir point C). L'équipe peut donc avoir 1 entraîneur et 1 accompagnateur. Dans ce cas, seul l'entraîneur sera autorisé à s'asseoir sur la chaise pour « coacher » son (ses) athlètes/équipe(s) lors de la compétition.**

Note : L'ajout d'un deuxième athlète dans une catégorie sera accepté selon les conditions suivantes, tout en respectant les quotas masculins et féminins, la région choisira :

- a) **Priorité no 1** : s'il y a des catégories de poids vides, choisir un deuxième athlète dans une catégorie de poids déjà remplie par un athlète (il pourrait donc y avoir deux athlètes d'une même région dans une même catégorie de poids).\*

\*Les athlètes étant identifiés(es) « Athlète précoce né 2009 » par Judo Canada pour la saison 2022-2023 au plus tard 5 jours après l'Omnium du Québec (novembre 2022) seront considérés dans la priorité no 1.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Dans le cadre du programme P.N.C.E, les entraîneurs devront être minimalement **Instructeur de dojo adjoint formé**.

De plus, les entraîneurs qui accompagneront les équipes à la Finale, devront être sélectionnés par les conseils de zone respectifs.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Doit être affilié selon le tarif en vigueur pour la division d'âge et doit être complétée avant le début de la finale régionale.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition individuelle par division d'âge, division de sexe et par catégorie de poids (shiai).

**F) ADMISSIBILITÉ**

La région devra avoir tenu un événement de sélection à l'hiver 2019-2020 ou 2020-2021 et 2021-2022.

Il est obligatoire de tenir une finale régionale.

Les athlètes sélectionnés doivent être de niveau «espoir».

Tous les athlètes désirant être éventuellement sélectionnés et tous les athlètes sélectionnés doivent participer au camp régional de préparation des équipes pour la finale provinciale des Jeux du Québec avant le 13 février 2023. Le camp doit être d'une durée minimale de 4 heures et est un camp admissible pour obtenir le statut espoir.

Critères d'identification d'un athlète U16 et U18 de niveau «espoir» :

1. Un athlète U14, U16 ou U18 est identifié de niveau «espoir» s'il a participé, au cours des 12 derniers mois, à un minimum de 2 combats à l'Omnium du Québec, au Championnat provincial ou dans un (1) des quatre (4) tournois développement (Coupe Daniel Hardy, Coupe Gadbois, Repentigny, Coupe Louis Page). Âge minimum : 12 ans.
2. En plus de cette condition préalable, pour être identifié «espoir», un athlète doit avoir participé à un camp d'entraînement régional, provincial ou national comportant au minimum 4 heures d'entraînement (sur 1 ou 2 journées) être ceinture verte ou plus et être engagé dans une démarche d'excellence avec l'objectif d'atteindre une identification de niveau supérieur d'athlète (relève, élite ou excellence) au sein de l'équipe du Québec.

Les critères d'identification «espoir» sont aussi disponibles sur <http://judo-quebec.qc.ca/membres/judokas/equipe-du-quebec/>

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Club d'affiliation

## **H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

### **Compétition individuelle**

#### **Une pièce d'identité sera obligatoire à la pesée officielle**

Double élimination modifiée (pour la compétition individuelle)

Temps des combats : 4 minutes

Golden score : Sans limite de temps

Déroulement des finales : Faire d'abord toutes les finales de bronze et ensuite terminer par les finales d'or.

\* Aucun favori identifié pour le tirage au sort du tournoi individuel

\*\* Tirage au sort lors de la réunion disciplinaire la veille de la première journée de compétition

### **Compétition par équipe : elle est divisée en deux tournois, soit :**

Un pour les hommes (7 catégories : -50, -55, -60, -66, -73, -81, +81kg) et

Un pour les femmes (5 catégories : -48, -52, -57, -63, +63kg).

La compétition par équipe se fera par tournoi à élimination directe (pas de repêchage)

Temps des combats : 4 minutes

Ordre des combats : Tiré au sort avant la rencontre des deux équipes.

Golden score : Sans limite de temps

En cas d'égalité entre les deux équipes, on tire au sort un des combats du premier tour. Celui-ci sera repris et le résultat déterminera le résultat de la rencontre par équipe.

\* Les régions favorites pour le tournoi par équipe seront identifiées selon les résultats du tournoi individuel, selon les points de classement de la Finale des Jeux du Québec. Il y aura deux classements, un féminin et un masculin. Les favoris sont placés « à position variable », c'est-à-dire les que les favoris n'ont pas nécessairement de « bye » au premier tour. Les favoris 1 et 4 seront dans une moitié du tableau et les favoris 2 et 3 dans l'autre moitié.

\*\* Pour être admissible, une équipe doit avoir des représentants dans plus de la moitié des catégories, soit 4 chez les hommes et 3 chez les femmes.

\*\*\* Un athlète disqualifié pour hansokumake direct (geste antisportif) au tournoi individuel ne pourra recevoir de médaille au tournoi individuel et ne pourra participer au tournoi par équipe.

**N.B. Lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec les athlètes doivent absolument faire la catégorie de poids dans laquelle ils (ou elles) ont été inscrit(e). Un athlète qui ne ferait pas son poids lors de la pesée officielle se verrait automatiquement disqualifié du tournoi individuel. À la fin de la 1<sup>e</sup> journée de compétition individuelle, les athlètes n'ayant pas fait le poids pour le tournoi individuel devront faire le poids lors de cette 2<sup>e</sup> pesée officielle. Les athlètes ne faisant toujours le poids lors de cette 2<sup>e</sup> pesée, seront disqualifiés du tournoi par équipe.**

## **I) SURCLASSEMENT**

**De catégorie d'âge**

Aucun surclassement possible (voir athlètes précoces 1<sup>ière</sup> année U16).

**De poids**

Possible lors de la composition de l'équipe régionale pour une seule catégorie de poids, si et seulement si, 1 seul ou aucun athlète n'était présent à la finale régionale dans cette nouvelle catégorie de poids. Possible pour plus d'un athlète. Aucun changement ne sera accepté après la date limite d'inscription. Lors du tournoi par équipe, les catégories féminines -70 et +70kg seront fusionnées dans la catégorie +63kg. La catégorie masculine -46kg sera fusionnée avec la catégorie -50kg et les catégories masculines -90 et +90kg seront fusionnées dans la catégorie +81kg.

**J) SUBSTITUTION**

Permise. Le substitut devra avoir participé à la finale régionale. Le choix du substitut s'effectuera selon l'ordre décroissant (2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup>, etc.) des résultats de la catégorie, lors de la finale régionale. Si aucun substitut n'est disponible dans la catégorie, on pourra prendre le substitut dans la catégorie inférieure selon l'ordre décroissant des résultats de la catégorie lors de la finale régionale.

**K) EXCLUSION**

Athlètes identifiés excellence et élite auprès du ministère en date du 15 janvier 2023. Aucune dérogation ne sera délivrée pour les athlètes U14 ayant une identification comme athlète précoce.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :  
Médailles d'or : 30  
Médailles d'argent : 30  
Médailles de bronze : 60

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

\*Tous les athlètes d'une équipe récipiendaire d'une médaille et dont la participation au tournoi par équipe avait été confirmée au préalable, recevront une médaille à l'exception d'un athlète disqualifié pour hansokumake direct (geste antisportif).

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles  
Point attribué à la première position = 38  
Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves par équipe  
Point attribué à la première position = 38  
Nombre de point séparant chaque position = 2

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Somme de tous les points accumulés des athlètes en épreuve individuelle et par équipe de la région.

**O) AUTRES**

Le judogi bleu n'est pas obligatoire.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.